



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

ADASEN

Affaire suivie par :
Stéphane FERRAIOLI
Tél : 04 91 99 66 28
Mél : ce.iena13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nedelec
13 231 Marseille cedex1

Le directeur académique des services de l'éducation
nationale

à

Mesdames et messieurs les professeurs,
s/c Mesdames et Messieurs les inspectrices et les
inspecteurs de l'éducation nationale

Marseille, le 6 décembre 2021

Objet : Enseignement en langue dans les écoles bilingues

Le département des Bouches du Rhône compte désormais une trentaine d'écoles bilingues issues de deux programmes de développement, EDIL (2017-2021) et DARE (2020-2021). Le programme d'installation EDIL consistait à former des professeurs en consolidant leur niveau linguistique et leurs connaissances sur les enseignements en langue. Le programme de développement DARE est venu compléter le programme EDIL en constituant un vivier d'enseignants, inscrits sur liste d'aptitude et prêts à enseigner en école bilingue.

I- Ecoles bilingues

Les écoles bilingues sont définies au niveau national comme des écoles dispensant un minimum de trois heures d'enseignement de la langue et en langue jusqu'à un maximum de douze heures d'enseignement en langue (enseignement bilingue à parité horaire). L'objectif des recrutements de professeurs inscrits sur liste d'aptitude est de permettre aux écoles bilingues d'augmenter leur quotité d'enseignement en langue conformément à leurs projets respectifs. Les professeurs sur liste d'aptitude pourront postuler, le cas échéant, sur les écoles suivantes :

E.P.PU	PIERRE GILLES DE GENNES		AIX LES MILLES	EMPU	PARC SEVIGNE		MARSEILLE 09
E.E.PU	GEORGES DEZARNAUD		BERRE-L'ETANG	EEPU	COIN JOLI		MARSEILLE 09
E.E.PU	AUGUSTE BENOIT		CABRIES	E.P.PU	CAPELETTE CURTEL	REP	MARSEILLE 10
E.E.PU	VIRGINIE DEDIEU		BOUC BEL AIR	EEPU	CAP EST		MARSEILLE 10
E.E.PU	PAUL BERT		LA CIOTAT	EMPU	CHANTEPERDRIX	REP	MARSEILLE 10
E.E.PU	LERICHE MISTRAL		CASSIS	E.E.PU	ROUGUIERE (LA)	REP	MARSEILLE 11
E.E.PU	ABEILLES (DES)		MARSEILLE 01	EMPU	ROSE SAUVAGINE		MARSEILLE 13
EMPU	ANTOINE DE RUFFI	REP+	MARSEILLE 02	EEPU	ROSE SAUVAGINE		MARSEILLE 13
EEPU	ANTOINE DE RUFFI	REP+	MARSEILLE 02	EEPU	BOUGE	REP+	MARSEILLE 13
EMPU	VILLETTE FONSCOLOMBE	REP+	MARSEILLE 03	EMPU	BOUGE	REP+	MARSEILLE 13
EMPU	LOUIS BOTINELLY		MARSEILLE 04	EMPU	CANET AMBROSINI	REP+	MARSEILLE 14
EEPU	LOUIS BOTINELLY		MARSEILLE 04	EEPU	CANET AMBROSINI	REP+	MARSEILLE 14
E.E.PU	FRIEDLAND		MARSEILLE 06	E.E.PU	ODDO	REP+	MARSEILLE 15
EEPU	LODI		MARSEILLE 06	E.E.PU	ESTAQUE GARE	REP	MARSEILLE 16
EMPU	ROY D'ESPAGNE GRANANDOS		MARSEILLE 09	EMPU	DI LORTO	REP	MARTIGUES
EEPU	ROY D'ESPAGNE GRANANDOS		MARSEILLE 09	EEPU	DI LORTO	REP	MARTIGUES
				E.M.PU	PAVILLON		SALON-DE-PROVENCE



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

II- Conditions d'inscription sur la liste d'aptitude

Les professeurs qui remplissent les conditions suivantes sont inscrits sur la liste d'aptitude « *écoles bilingues* » et peuvent postuler pour toute école bilingue :

- professeurs titulaires de la certification DNL,
- professeurs précédemment inscrits sur une liste d'aptitude EDIL ou DARE,
- professeurs inscrits sur la liste d'aptitude « *écoles bilingues* » à l'issue des entretiens mis en place pour l'année 2021-2022.

III- Candidature pour l'inscription sur la liste d'aptitude

La procédure pour candidater sur la liste d'aptitude « *écoles bilingues 2021-2022* » est la suivante :

- Réponse au questionnaire en ligne (lien ci-dessous) afin d'identifier les enseignants intéressés par la liste d'aptitude « *écoles bilingues* ». Le questionnaire sera ouvert **du lundi 6 décembre 2021 au vendredi 17 décembre 2021**.
<https://ppe.orion.education.fr/aix-marseille/itw/answer/s/v3xtsupkjj/k/hqb3s5P>
- Entretien en anglais avec une commission **entre le lundi 10 janvier 2022 et le vendredi 29 janvier 2022**. Un niveau minimum B2 est attendu.

IV- Postes fléchés

Dans les écoles bilingues, des postes sont fléchés, y compris le poste de directeur. Un poste est fléché dès qu'un poste est vacant ou se libère au mouvement. Les professeurs inscrits sur liste d'aptitude sont prioritaires. Le choix entre plusieurs professeurs se fait au barème.

V- Formation

Les équipes des écoles bilingues bénéficient d'une formation et d'un accompagnement par les conseillères de la mission langues vivantes et enseignements internationaux. Cette formation entre dans le cadre des animations pédagogiques ou des 108 h.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous pour porter cette ambition académique au service de la réussite de chaque élève.

Le Directeur Académique :

Vincent Stanek

